

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 251 DE L'AVENUE MURDOCH
(LOT 3 758 934 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS par les présentes donné que, conformément aux dispositions du règlement N°2023-1237 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Rouyn-Noranda, le comité de démolition de la Ville de Rouyn-Noranda tiendra une séance publique le **28 JUILLET 2025, à 19h40**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est.

Cette séance a pour but de présenter la demande de projet de démolition d'un bâtiment et de rendre une décision à cet effet concernant le lot 3 758 934 au cadastre du Québec (251, avenue Murdoch).

La demande concerne la démolition complète de la maison unifamiliale isolée et de la remise en tôle pour la future construction d'un nouvel édifice adapté pour une personne à mobilité réduite ainsi que des aidants naturels.

La demande est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12^e jour de juin 2025
Publié le 25 juin 2025



Angèle Tousignant, greffière